



21 rue Croulebarbe – 75013 PARIS

☎ 01 43 37 61 30

✉ accueil@union-prof.asso.fr
www.union-prof.asso.fr

Destinataires : Centres Habilités

Chère Collègue, Cher Collègue,

Nous vous précisons ici les modalités concernant les demandes de consultation de copie par les candidat(e)s en effectuant la demande.

MODALITÉS DE CONSULTATION COPIES

La consultation des copies est réservée **aux personnes n'ayant pas obtenu** un/ou plusieurs blocs concernant les certifications ASCA ET ASCOM ou l'attestation de réussite pour l'épreuve relative à la paie « Contrôler la paie en TPE/PME » pour les résultats de 16 à 19/40.

La demande doit être effectuée auprès du centre habilité où le/la candidat(e) a réalisé les épreuves.

Le centre habilité adresse par mail la liste des personnes concernées avec le Numéro Unique de Candidat(e) et l'épreuve concernée à l'adresse mail accueil@union-prof.asso.fr une semaine avant la date fixée sur le site sur la page RESULTATS et la session concernée.

Pour les personnes concernées, la consultation sera effectuée au siège de l'UPPCTSC.

Pour la session de juin 2023, la date du **17/10/2023** a été fixée par le Bureau Directeur et les Président(e)s concerné(e)s.

Restant à votre disposition,

Bien Cordialement,

A paris, le 22/09/2023

Le bureau directeur UPPCTSC